

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE POINTE-NOIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi dix-huit mars

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Constance SEREMES, Administrateur Elu, Déléguée aux Affaires Sociales.

Etaient présents : MM Constance SEREMES (Administrateurs Elus)  
Annette SALIBUR

Marie-Marcelle BIANAY {Administrateurs Nommés}  
Marie JACOB  
Micheline SEREMES

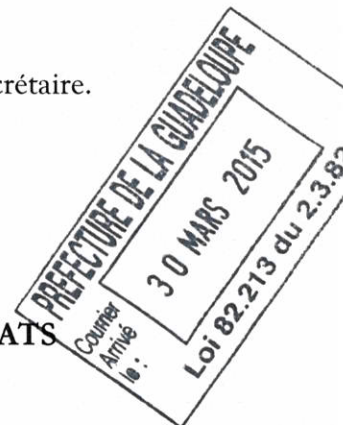
Etait absent excusé : Christiane SILENE  
Lucie DANDO  
Juliette ABON  
Christian JEAN-CHARLES

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 5  
Procuration : 0  
Date de convocation : 10/03/2015

Madame Micheline SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Troisième QUESTION**

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**



Madame la vice-présidente du Conseil d'Administration souligne que le Compte Administratif 2014 fait apparaître

**EN FONCTIONNEMENT** :

Un résultat (excédentaire cumulé)  
De la section de fonctionnement de .....8 090,53 €

Elle expose que le résultat de la section de fonctionnement tel qu'il vient d'être défini, doit faire l'objet d'une affectation.

Elle invite l'assemblée à délibérer sur les modalités d'affectation du résultat du Compte Administratif N-1, sur le budget Primitif 2015

Le Conseil d'Administration,  
Où les explications de madame la vice-présidente,  
Après en avoir délibéré

**DECIDE :**

A l'unanimité de ses membres présents

D'en reporter l'excédent cumulé parmi les recettes de fonctionnement ligne 002 (Excédent de fonctionnement reporté) pour : **8 090,53 €**

Présenté par la Vice-présidente,  
A Pointe-Noire, le 18 mars .2015  
La Vice-Présidente,

Délibéré par l'Assemblée Délibérante réunie en session le 18 mars 2015  
A Pointe/Noire, le 18 mars 2015

Les Membres de l'assemblée/



POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le Président et par délégation

